



QUITTANCE DE LOYER

Agence LOCKimmo
46 bis Hameau du Bellé
60530 NEUILLY EN THELLE

Monsieur Jean DUPOND
17 rue de la gare
75007 PARIS

Période

Mars 2013

Biens loués

appartement 17 rue de la gare PARIS

Monsieur Jean DUPOND

Suite à votre règlement nous vous transmettons votre quittance

Désignation	Montant (€)
Loyer	500,00
Provisions pour charges	30,00
TOTAL	530,00

Clause de réserve : la présente quittance annule tout reçu remis à titre d'acompte sur les sommes indiquées ci dessus. Elle concerne sauf stipulation particulière, que la période visée en référence et ne présume pas du paiement des quittances antérieures. En cas de congès, d'occupation irrégulière, de révision en cours, les versements quittancés le sont à titre provisionnel et en compte. La délivrance d'une quittance ne comporte jamais renonciation aux droits et actions du bailleur.